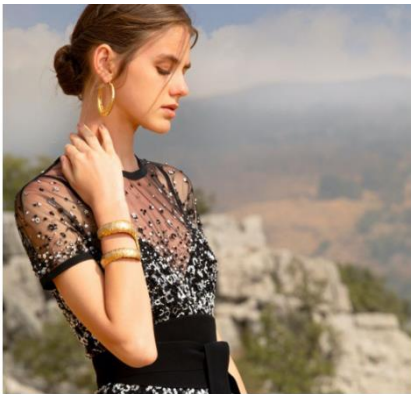


Directives relatives au règlement concernant l'examen professionnel supérieur de

créatrice de vêtements/ créateur de vêtements *

du xx.xx.xxxx



Version 06.10.2021

Organe responsable

Union suisse des métiers de la mode (USMM)

Secrétariat d'examen

Union suisse des métiers de la mode (USMM)

Gutenbrünnenweg 23, 3125 Toffen

Tél. 031 819 52 17, Fax 031 819 52 87

info@smgv-usmm.ch, www.smgv-usmm.ch

* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 But des directives.....	3
1.2 Organe responsable	3
1.3 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur	3
2. Admission à l'examen	4
2.1 Expérience professionnelle.....	4
2.2 Équivalences.....	4
2.3 Cours préparatoires	4
2.4 Compensations des inégalités pour les personnes handicapées	4
3. Examen et évaluation	5
3.1 Généralités.....	5
3.2 Épreuves d'examen / Contenu de l'examen	5
3.3 Évaluation	9
3.4 Moyens auxiliaires autorisés.....	9
4. Organisation de l'examen	9
4.1 Publication	9
4.2 Dates et lieux d'examens.....	9
4.3 Inscription.....	10
4.4 Frais d'examen	10
4.5 Assurance	10
4.6 Résultat de l'examen	10
4.7 Procédure de recours auprès du SEFRI.....	10
4.8 Droits d'accès aux fichiers	10
5. Entrée en vigueur et validité	11
6. Annexe	12
6.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	12
6.2 Niveau d'exigence.....	13
6.3 Informations sur le travail de diplôme (partie d'examen 1).....	25

1. Introduction

Conformément au ch. 2.21, let. a, du règlement concernant l'examen professionnel supérieur de créatrice de vêtements/créateur de vêtements du **XX.XX.XXX**, la commission d'examen arrête les directives suivantes.

1.1 But des directives

Les présentes directives complètent le règlement concernant l'examen professionnel de créatrice de vêtements/créateur de vêtements. Elles doivent permettre aux candidats de se préparer à l'examen avec soin et de manière ciblée. Le cas échéant, la commission d'examen révisera les présentes directives pour les adapter à l'évolution des exigences.

1.2 Organe responsable

L'organisations du monde du travail ci-après constitue l'organe responsable:

- Union suisse des métiers de la mode (USMM)

Bases légales

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP) du 13 décembre 2002
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003
- Règlement concernant l'examen professionnel supérieur de créatrice de vêtements/créateur de vêtements du **XX.XX.XXXX** (ci-après dénommé RE)

1.3 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur

Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées à une commission d'examen, composée d'un nombre égal de représentants de l'IBBG et de l'USMM (cf. ch. 2.1 et 2.2 RE).

Le secrétariat d'examen accomplit les tâches administratives en lien avec l'examen professionnel supérieur et fait office d'interlocuteur pour les questions le concernant

Adresse du secrétariat d'examen

Union suisse des métiers de la mode (USMM)
Gutenbrünnenweg 23, CH-3125 Toffen
Tél. 031 819 52 17, info@smgv-usmm.ch, www.smgv-usmm.ch

2. Admission à l'examen

2.1 Expérience professionnelle

Les conditions d'admission sont basées sur les points 3.31 et 3.32 du règlement concernant l'examen professionnel supérieur.

N.B.

Après l'obtention du brevet fédéral une expérience professionnelle dans le domaine de la création des vêtements d'au moins deux ans est requise pour être admis à l'examen. Dans le cas d'un emploi à temps partiel inférieur à un taux de 100%, la durée de l'expérience professionnelle requise est prolongée proportionnellement. La commission d'examen décide de l'admission à l'examen.

La date de référence pour la détermination de la durée de l'expérience professionnelle requise est la date du délai d'inscription à l'examen.

2.2 Équivalences

Toute précision concernant les conditions requises pour la validation des équivalences relève de la compétence de la commission d'examen (ch. 2.21 k RE).

Les demandes doivent être adressées par écrit à la commission d'examen et accompagnées de tous les documents requis. La commission d'examen établit une attestation d'équivalence ou notifie son refus dans un délai d'un mois. Cette procédure est soumise à une taxe. Un recours contre cette décision de la commission d'examen peut être déposé auprès du SEFRI dans un délai de 30 jours.

2.3 Cours préparatoires

La participation aux cours à titre de préparation à l'examen est recommandée, mais ne constitue pas une condition d'admission à l'examen. Les participants des cours qui les préparent à l'examen fédéral bénéficient d'un soutien financier. Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le site web du SEFRI : www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions.html

Un aperçu des prestataires de cours est disponible sur la liste des cours préparatoires du SEFRI (www.meldeliste.ch).

2.4 Compensations des inégalités pour les personnes handicapées

En cas de limitations et de handicaps, une compensation des inégalités peut être demandée par écrit au plus tard lors de l'inscription à l'examen dans la mesure où elle est justifiée et acceptable. Des informations supplémentaires sur l'égalité des chances figurent dans la [notice du SEFRI «Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs»](#) (admin.ch). Dans de tels cas, la commission d'examen les vérifie individuellement et statue dans le sens de l'égalité des chances.

3. Examen et évaluation

3.1 Généralités

L'examen professionnel supérieur permet de confirmer que le candidat possède des compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice de la profession de créatrice de vêtements/créateur de vêtements avec diplôme fédéral. Les informations détaillées concernant les compétences opérationnelles (vue d'ensemble des compétences opérationnelles et niveau d'exigences) figurent dans les tableaux en annexe des présentes directives.

L'examen professionnel supérieur est axé sur une pratique professionnelle en constante évolution. L'objectif principal de l'examen consiste non pas à vérifier le niveau des connaissances des candidats, mais à déterminer, sur la base de situations professionnelles proches de la pratique, s'ils sont capables d'appliquer les connaissances acquises, d'analyser des nouvelles situations inédites et d'utiliser leurs compétences professionnelles de manière adaptée. L'aptitude à faire le lien entre les différentes matières revêt donc une grande importance.

L'expérience pratique est indispensable pour réussir l'examen. Autrement dit, seuls les candidats bénéficiant d'une vaste pratique professionnelle et de connaissances approfondies dans le domaine des vêtements sur mesure, conception des collections et gestion d'un atelier de création de vêtements peuvent satisfaire aux exigences posées.

3.2 Épreuves d'examen / Contenu de l'examen

L'examen comprend les épreuves et les durées suivantes:

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1. Travail de diplôme conception des collections			2
1.1 Conception des collections	écrit	élaboré à l'avance	
1.2 Vêtement (tenue clé)	pratique	élaboré à l'avance	
1.3 Présentation	oral	15 min.	
1.4 Entretien professionnel	oral	30 min.	
2. Administration commerciale	écrit	150 min.	1
3. Étude de cas gestion d'entreprise	écrit	180 min.	1
Total		375 min.	

Les différentes parties de l'examen sont décrites ci-dessous. Pour définir les tâches à effectuer dans le cadre des épreuves, les experts s'alignent de manière générale sur les exigences de la pratique professionnelle. Les tâches et les questions de l'examen permettent principalement d'évaluer la capacité à appliquer les connaissances professionnelles dans des situations concrètes tirées de la pratique.

Partie de l'examen 1: Conception de la collection pour le travail de diplôme

	<p>Avec le travail de diplôme, la candidate/le candidat prouve qu'elle/il est capable de développer et d'exécuter de manière autonome une tâche pratique consistant à créer une collection dans le domaine de l'habillement de mode.</p> <p>Des informations détaillées sur les différentes étapes du processus et les produits du travail de diplôme figurent au chapitre 6.3.</p>
Domaines de compétences opérationnelles	<p>Les compétences professionnelles opérationnelles examinées dans cette partie sont énumérées dans les domaines de compétences opérationnelles suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">– Création de collections (DCO A) <p>Les compétences sont testées selon quatre points d'appréciation (positions):</p>
<i>Position 1.1</i>	<i>Conception de la collection (production écrite)</i>
Description	<p>Cette position implique la conception d'une collection de haute qualité d'au moins huit modèles conformément à l'énoncé. À cette fin, un travail de diplôme écrit et un lookbook (documentation visuelle de la collection) sont créés. Le travail de diplôme écrit dure trois mois et comprend des recherches, des descriptions de modèles y compris la justification des croquis, la représentation visuelle de la collection avec des dessins de mode et des dessins techniques, des spécifications techniques, des suggestions d'échantillons, des calculs des besoins en matières, des calculs des prestations ainsi que la planification du projet.</p>
Évaluation	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">– Respect des consignes formelles (volume, mise en page, structure, caractère complet)– Expression écrite (langue, compréhension, orthographe)– Description du mandat de conception de la collection– Visualisation, représentation, dessin de mode, ébauches– Description du modèle, y compris la justification de l'ébauche– Capacité à justifier et à argumenter– Calcul (matières, temps, coûts)– Planification du travail (façon de procéder, délais)– Créativité, originalité, capacité à innover– Expression de la collection, rapport du dessin au modèle– Rapport à la thématique– Caractère approprié des matières proposées– Pertinence et caractère pratique des solutions et propositions élaborées (modèles)– Applicabilité et faisabilité– Exactitude technique– Capacité de réflexion– Autonomie, travail personnel <p>La pondération des différents critères d'évaluation est précisée dans le protocole d'évaluation.</p>

<i>Position 1.2</i>	<i>Vêtement (tenue clé) (pratique)</i>
Description	<p>Cette position comprend la réalisation autonome d'une tenue clé dans le cadre de la conception de la collection de la position 1.1.</p> <p>La tenue clé choisie et réalisée par la candidate/le candidat doit refléter le message principal que la collection veut faire passer.</p>
Évaluation	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">– Autonomie, travail personnel– Conformité du modèle avec l'ébauche– Qualité de la finition– Ajustement sur la personne modèle <p>La pondération des différents critères d'évaluation est précisée dans le protocole d'évaluation.</p>
<i>Position 1.3</i>	<i>Présentation (orale)</i>
Description	<p>Cette position comprend une présentation (15 min.) du travail de diplôme écrit (contenu, façon de procéder, résultats), du lookbook (documentation visuelle de la collection) et de la tenue clé réalisée. La tenue clé est présentée sur la personne modèle qui est présente à l'examen.</p>
Évaluation	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">– Plan/structure de la présentation– Concentration sur les contenus principaux, cohérence avec le travail de diplôme– Présentation de la tenue clé sur la personne modèle– Compétences en matière de communication (expression orale, apparence, gestes, expressions faciales)– Les déclarations sont adaptées à leur destinataire, claires, compréhensibles et logiques– Capacité à justifier et à argumenter– Compréhensibilité des déclarations– Technique de présentation– Exactitude technique <p>La pondération des différents critères d'évaluation est précisée dans le protocole d'évaluation.</p>
<i>Position 1.4</i>	<i>Entretien professionnel (oral)</i>
Description	<p>En se basant sur le travail de diplôme et la présentation, l'équipe d'experts pose des questions approfondies et complémentaires. Le candidat place les résultats du travail de diplôme dans un contexte global et fait référence à d'autres sujets liés à la conception de collections, au conseil en mode et en style ainsi qu'au conseil à la clientèle.</p>
Évaluation	<p>Critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">– Exactitude technique– Pensée et action interdisciplinaires– Pertinence pratique des explications (réalistes, compréhensibles)– Compétences en matière de communication, écoute active, façon d'aborder les questions– Capacité à résoudre des problèmes– Capacité à justifier et à argumenter– Capacité de réflexion (évaluation critique des résultats, des conclusions) <p>La pondération des différents critères d'évaluation est précisée dans le protocole d'évaluation.</p>

Partie de l'examen 2: Gestion d'entreprise (écrit)

Description	Cette partie de l'examen consiste en un examen écrit avec des questions en vue de tester les connaissances et des mini-cas liés à divers sujets spécialisés de la gestion d'entreprise, tels que le marketing, la vente et le service à la clientèle, la gestion des employés, l'organisation de l'entreprise et la rentabilité.
Domaines de compétences opérationnelles	Les compétences professionnelles opérationnelles examinées dans cette partie sont énumérées dans les domaines de compétences opérationnelles suivants: <ul style="list-style-type: none">– Développement de concepts de marketing et accompagnement des clients (DCO C)– Gestion des employés (DCO D)– Organisation de processus opérationnels (DCO E)– Garantir la rentabilité (DCO F)
Évaluation	Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">– Exactitude technique– Orientation pratique– Capacité à résoudre des problèmes dans le domaine de la gestion des affaires <p>La pondération des différents critères d'évaluation est précisée dans le protocole d'évaluation</p>

Partie de l'examen 3: Étude de cas de gestion d'entreprise (écrit)

Description	Dans cette partie de l'examen, il s'agit d'élaborer une étude de cas transversale comprenant un business plan. Sur la base de situations concrètes vécues en entreprise, les stratégies d'action ainsi que les outils de gestion et de travail pour des activités typiques sont développés, analysés ou optimisés.
Domaines de compétences opérationnelles	Les compétences professionnelles opérationnelles examinées dans cette partie sont énumérées dans les domaines de compétences opérationnelles suivants: <ul style="list-style-type: none">– Gestion et développement d'entreprise (DCO B)– Développement de concepts de marketing et accompagnement des clients (DCO C)– Gestion des employés (DCO D)– Organisation de processus opérationnels (DCO E)– Garantir la rentabilité (DCO F)
Évaluation	Critères d'évaluation <ul style="list-style-type: none">– Exactitude de l'exécution– Capacité à organiser de manière opérationnelle le travail dans le domaine de la conception de vêtements– Capacité à résoudre des problèmes liés les uns aux autres dans le domaine de la conception de vêtements, en tenant compte des aspects économiques <p>La pondération des différents critères d'évaluation est précisée dans le protocole d'évaluation.</p>

Les exigences détaillées relatives au contenu de l'examen sont décrites en annexe.

3.3 Évaluation

Les différentes parties de l'examen sont évaluées conformément au chapitre 6 du règlement concernant l'examen professionnel supérieur.

3.4 Moyens auxiliaires autorisés

Les moyens auxiliaires autorisés font l'objet d'instructions précises communiquées aux candidats avec la convocation à l'examen. Tous les moyens auxiliaires qui ne sont pas explicitement mentionnés dans la convocation ne sont pas autorisés.

Épreuves écrites

Tous les supports de formation figurant dans la liste actuelle des supports sont autorisés.

Épreuves orales

Tout moyen auxiliaire sera fourni par les experts pendant l'examen. Le candidat doit apporter le lookbook et la tenue clé réalisée ainsi que sa propre copie du travail de diplôme écrit.

4. Organisation de l'examen

4.1 Publication

L'examen est annoncé publiquement par la commission d'examen six mois au moins avant le début des épreuves sur le site Internet de l'USMM (www.smgv-usmm.ch).

Le règlement d'examen, les directives ainsi que les formulaires et documents d'inscription à l'examen sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site Internet de l'USMM (www.smgv-usmm.ch).

L'inscription à l'examen est adressée par écrit au secrétariat des examens, lequel se tient également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

4.2 Dates et lieux d'examens

Les dates de l'examen et le délai d'inscription sont également publiés sur le site Internet de l'USMM (www.smgv-usmm.ch) (cf. 6.1 des directives). Les lieux d'examen sont indiqués sur le formulaire d'inscription.

Délais

Les dates suivantes s'appliquent dans le cadre de l'examen:

6 mois avant le début de l'examen	Publication
5 mois avant le début de l'examen	Clôture des inscriptions
4 mois avant le début de l'examen	Notification des décisions d'admission à l'examen et tâche pour le travail de diplôme
4 mois avant le début de l'examen	Début du travail de diplôme
2 mois avant le début de l'examen	Date-limite de retrait de l'examen
40 jours avant le début de l'examen	Convocation à l'examen
30 jours avant le début de l'examen	Demande éventuelle de récusation d'expert
30 jours avant le début de l'examen	Soumission de la documentation du travail de diplôme
	Début de l'examen

4.3 Inscription

L'inscription doit être transmise au secrétariat des examens dans les délais et par écrit au moyen du formulaire d'inscription officiel, accompagné des documents requis. La procédure et le formulaire d'inscription sont disponibles en ligne sur le site Internet de l'USMM (www.smgv-usmm.ch). Le secrétariat des examens conserve les inscriptions, annexes comprises.

Les retraits doivent être annoncés et justifiés par écrit au secrétariat des examens, lequel se tient également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

4.4 Frais d'examen

Après avoir reçu confirmation de son admission, le candidat s'acquitte de la taxe d'examen. Les taxes d'examen en vigueur sont publiées sur le site Internet de l'USMM (www.smgv-usmm.ch). Les personnes répétant l'examen bénéficient d'une réduction calculée en fonction du nombre d'épreuves à répéter.

Frais en cas de retrait de l'examen

Le candidat qui se retire dans les deux mois précédant le début de l'examen (ch. 4.21 RE) ou pour des raisons valables (ch. 4.22 RE) après confirmation de l'admission à l'examen a droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés (ch. 3.42 RE).

Les candidats se retirant en dehors des délais sans raison valable ou échouant à l'examen, n'ont pas droit au remboursement du montant payé (ch. 3.43 et 6.42 RE).

4.5 Assurance

Il appartient au candidat de s'assurer contre les risques (accident, maladie, responsabilité civile, etc.).

4.6 Résultat de l'examen

Dans un délai d'un mois après la fin d'examen, la commission d'examen se réunit pour décider de l'attribution définitive des notes. Un représentant du SEFRI est invité à cette réunion. Suite à cette réunion d'attribution des notes, le secrétariat des examens notifie les résultats à l'ensemble des candidats. Le secrétariat des examens commande les brevets au SEFRI et les envoie aux candidats ayant réussi l'examen.

4.7 Procédure de recours auprès du SEFRI

Les décisions de la commission d'examen concernant la non-admission à l'examen ou le refus du brevet peuvent faire l'objet d'un recours auprès du SEFRI dans les 30 jours suivant leur notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du recourant. Le SEFRI statue en première instance sur les recours. Sa décision peut être déférée dans les 30 jours suivant la notification au Tribunal administratif fédéral. Une notice d'information sur la procédure de recours est disponible sur le site Internet du SEFRI (www.sefri.admin.ch)

4.8 Droits d'accès aux fichiers

La demande d'accès aux dossiers doit être soumise à la commission d'examen. Les candidats peuvent être représentés lors de l'inspection ou se présenter à l'inspection avec le représentant légal. La commission d'examen peut leur demander de s'identifier au moyen d'une procuration écrite. Le droit d'inspection existe pendant la période de réclamation ainsi que lors d'une procédure de réclamation est en cours. Les candidats qui ont réussi un examen n'ont généralement pas le droit de consulter les dossiers, sauf s'il existe un intérêt digne de protection. La fiche d'information correspondante peut être téléchargée sur le site Internet du SEFRI (www.sbf.admin.ch).

5. Entrée en vigueur et validité

Les présentes directives ont été arrêtées par la commission d'examen le (date).

Au nom de la commission d'examen:

Claudia Stäheli
Présidente de la commission d'examen

NN
Membre de la commission d'examen

6. Annexe

6.1 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

Le profil de la profession (basé sur les compétences, voir ch. 1.2 RE), l'aperçu des compétences (basé sur l'analyse des activités professionnelles) et le niveau d'exigence (description des domaines de compétences, y compris les critères de performance) forment le profil de qualification.

	Domaines de compétences opérationnelles	Compétences opérationnelles				
		1	2	3	4	5
A	Création de collections	A1 Analyser les collections de vêtements actuelles et en tirer des conclusions pour de nouvelles collections	A2 Illustrer des collections et des petites séries à l'aide de croquis, de visualisations et de modèles	A3 Planifier et contrôler les achats et l'utilisation des marchandises et des matières pour l'atelier ou le magasin spécialisé dans l'habillement	A4 Confectionner des collections et des petites séries de qualité	
B	Gestion et développement de l'entreprise	B1 Créer et développer un atelier ou un magasin spécialisé dans l'habillement en élaborant un business plan	B2 Déterminer et développer la stratégie et le positionnement d'un atelier ou d'un magasin spécialisé dans l'habillement	B3 Analyser la situation de l'entreprise et en déduire des mesures	B4 Identifier les risques financiers de l'atelier ou du magasin spécialisé dans l'habillement et les couvrir de manière appropriée	B5 Établir une culture d'entreprise et l'entretenir
C	Développement de concepts de marketing et accompagnement des clients	C1 Identifier les potentiels de marché et les développements en matière de conception de vêtements et adapter les offres de vêtements en conséquence	C2 Développer des concepts de marketing	C3 Planifier et mettre en œuvre des mesures de marketing pour l'atelier ou le magasin spécialisé dans l'habillement	C4 Construire et développer les relations avec les clients	
D	Gestion des employés	D1 Assumer les responsabilités de gestion dans l'atelier ou le magasin spécialisé et utiliser des outils de gestion	D2 Composer et diriger des équipes dans l'atelier ou le magasin spécialisé en vue d'exécuter les commandes	D3 Encourager les employés de l'atelier ou du magasin spécialisé par des mesures appropriées	D4 Organiser l'administration du personnel dans l'atelier ou le magasin spécialisé	
E	Organisation de processus opérationnels	E1 Définir et optimiser les processus de travail et l'infrastructure de l'atelier de confection	E2 Définir et développer les normes de qualité pour les produits et services de l'atelier ou du magasin spécialisé	E3 Communiquer et coopérer avec les services internes et externes	E4 Planifier et gérer des projets d'entreprise	E5 Appliquer les lois et prescriptions relatives à l'activité et mettre en œuvre les mesures nécessaires
F	Garantir la rentabilité	F1 Calculer, analyser et interpréter les chiffres clés de l'entreprise, prendre les mesures appropriées	F2 Préparer les comptes annuels, analyser et interpréter le bilan et le compte de résultat	F3 Préparer les budgets et assurer leur suivi, en déduire des mesures le cas échéant	F4 Créer et suivre la comptabilité analytique	F5 Planifier et suivre les achats coûteux

6.2 Niveau d'exigence

A. Création de collections

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Sur la base de la recherche, de l'observation des tendances, de leur imagination et de leur créativité, les créateurs de vêtements titulaires d'un diplôme fédéral (CV) conçoivent leurs propres collections de haute qualité. Pour ce faire, ils utilisent de manière ciblée diverses sources d'inspiration et techniques de visualisation. Ils sont en mesure de travailler avec des modèles, des mood boards, des ébauches et des dessins finaux/techniques, ainsi que de les compléter par des données techniques et des suggestions d'échantillons.</p> <p>Les CV préparent ensuite les calculs, une description du projet et évaluent la faisabilité.</p> <p>Les CV utilisent des matériaux de haute qualité et des techniques de traitement sophistiquées pour réaliser leur collection.</p>	<p>Contexte</p> <p>Les CV conçoivent et créent leurs propres collections en guise de carte de visite de l'atelier de création de vêtements, en tenant compte des tendances actuelles de la mode.</p> <p>Les CV identifient lors de la conception des collections les possibilités de réaliser leur propre créativité et imagination.</p> <p>En créant leurs collections, les CV travaillent en équipes interdisciplinaires et avec différents professionnels.</p> <p>Les CV créent les modèles pour les collections de manière autonome tout en respectant les spécifications de haute qualité.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV ont un sens aigu de la mode et de la qualité, du plaisir à expérimenter et de la persévérance. Ils maîtrisent les techniques de couture et de finition requises dans l'industrie textile.</p>
--	---

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>A1 Analyser les collections de vêtements actuelles et en tirer des conclusions pour de nouvelles collections</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser l'histoire contemporaine de la mode et son influence sur les tendances actuelles de la mode - Analyser les collections actuelles - S'informer sur les tendances de l'industrie de l'habillement grâce à la littérature spécialisée et aux salons professionnels - Reconnaître les tendances et les mettre en œuvre dans le dessin - Déterminer et analyser les groupes cibles
<p>A2 Illustrer des collections et des petites séries à l'aide de croquis, de visualisations et de modèles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'objectif et le message des modèles - Avoir recours au storytelling - Préparer une étude de faisabilité en termes de matériel, de personnel, d'infrastructure, de rentabilité - Créer et concevoir ses propres modèles et collections de haute qualité - Développer des concepts de garde-robe individuels - Développer des techniques pour dessiner et colorier les différentes tendances saisonnières, en tenant compte des matières actuelles - Faire des dessins de mode - Visualiser et éditer des modèles à l'aide d'outils numériques
<p>A3 Planifier et contrôler les achats et l'utilisation des marchandises et des matières pour l'atelier ou le magasin spécialisé dans l'habillement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les marchés publics - Établir et justifier les critères d'un achat économique, approprié et écologique de marchandises - Sélectionner les fournisseurs et convenir des conditions - Acheter et stocker des marchandises et des matières pour l'atelier ou le magasin spécialisé dans l'habillement - Planifier et mettre en œuvre une utilisation économique et écologique des ressources dans l'atelier ou le magasin spécialisé (durabilité)
<p>A4 Confectionner des collections et des petites séries de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des prototypes de modèles de vêtements et d'accessoires sophistiqués sur la base de sa propre création en utilisant diverses méthodes de coupe, de construction et de moulage - Calculer les besoins en matériel et en temps des modèles de collection - Planifier la production des modèles de collection - Réaliser des patrons sophistiqués en utilisant des méthodes manuelles - Réaliser des patrons sophistiqués à l'aide de méthodes de CAO - Concevoir des modèles de moulage sophistiqués - Élaborer des patrons pour la production en petites séries - Réaliser les essayages de modèles sophistiqués et corriger les éventuelles erreurs d'ajustement et de proportion sur le patron

B. Gestion et développement de l'entreprise

Description du domaine de compétences opérationnelles	Contexte
<p>Les créateurs de vêtements titulaires d'un diplôme fédéral (CV), dirigent un atelier de couture ou un autre magasin spécialisé dans l'habillement. Ils sont responsables de la gestion stratégique et opérationnelle et développent les bases des processus et outils de gestion.</p> <p>Les CV analysent la situation de l'entreprise, identifient les tendances du marché et élaborent un business plan.</p> <p>Ils analysent la structure organisationnelle et les processus opérationnels et en déduisent les mesures nécessaires.</p> <p>Les CV élaborent la ligne directrice, établissent la culture d'entreprise et conçoivent l'identité de l'entreprise.</p>	<p>Les CV sont responsables de la gestion stratégique et opérationnelle de l'atelier ou du magasin spécialisé. La base de la création et du développement de l'entreprise est un business plan complet. La culture et l'image de l'entreprise sont conçues en fonction de la ligne directrice.</p> <p>Des outils de gestion appropriés sont utilisés pour organiser et optimiser les processus de travail. En outre, une approche systématique est appliquée pour planifier et gérer les projets de l'entreprise de manière ciblée.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV se distinguent par leurs compétences en matière de leadership et leur apparence élégante et sûre. Ils sont conscients de leur responsabilité envers les clients, les employés et le développement durable de l'entreprise.</p> <p>Les CV travaillent de manière efficace et orientée vers l'objectif et ont un comportement confiant et prudent même dans des situations stressantes.</p> <p>Ils font preuve d'empathie et de sensibilité à l'égard des clients et des employés et sont capables de motiver leur environnement pour obtenir des performances exceptionnelles.</p>

Compétences opérationnelles	Critères de performance
B1 Créer et développer un atelier ou un magasin spécialisé dans l'habillement en élaborant un business plan	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer et développer sur le plan stratégique et opérationnel un atelier ou un magasin spécialisé dans l'habillement - Élaborer et mettre en œuvre un business plan
B2 Déterminer et développer la stratégie et le positionnement d'un atelier ou d'un magasin spécialisé dans l'habillement	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer la planification stratégique et les bases des processus et outils de gestion. - Planifier et mettre en œuvre la coopération avec d'autres secteurs ou entreprises
B3 Analyser la situation de l'entreprise et en déduire des mesures	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les tendances sur le marché et chez les clients et développer des solutions innovantes - Analyser et optimiser la structure organisationnelle de l'atelier ou du magasin spécialisé - Analyser, concevoir, documenter, évaluer, contrôler, optimiser et adapter les processus de travail en fonction de conditions changeantes
B4 Identifier les risques financiers de l'atelier ou du magasin spécialisé dans l'habillement et les couvrir de manière appropriée	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques financiers dans l'atelier ou le magasin spécialisé et les couvrir de manière appropriée (assurances) - Souscrire des assurances sociales, perte de gain et responsabilité civile - Reconnaître et utiliser avec succès les liens entre la planification à long terme, prudente et prospective et son impact sur les finances - Développer et mettre en œuvre des concepts de sécurité internes à l'entreprise
B5 Établir une culture d'entreprise et l'entretenir	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une ligne directrice - Représenter les valeurs de l'entreprise en interne et à l'extérieur - Concevoir, créer et mettre en œuvre l'identité de son propre atelier ou magasin spécialisé

C. Développement de concepts de marketing et accompagnement des clients

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Les créateurs de vêtements titulaires d'un diplôme fédéral (CV) identifient les besoins des différents groupes cibles et développent les offres et les services d'un atelier de création de vêtements sur la base du concept de marketing.</p> <p>Pour attirer de nouveaux clients, les CV utilisent des mesures appropriées de promotion des ventes et de communication destinée à la clientèle.</p> <p>Les CV reçoivent les réclamations des clients de manière professionnelle, élaborent des mesures ou des propositions et mettent en œuvre des solutions orientées entreprise. Les CV identifient les situations conflictuelles avec les clients et en tirent des mesures adaptées à l'entreprise.</p>	<p>Contexte</p> <p>La base des mesures de promotion des ventes est constituée par les concepts de marketing élaborés au préalable par les CV. L'objectif de ces mesures est d'acquiescir de nouvelles clientes et de nouveaux clients. L'entretien à long terme des relations avec les clients est une pierre angulaire importante de la réussite économique de l'entreprise. La satisfaction de la clientèle est régulièrement déterminée au moyen d'enquêtes et d'autres instruments de sondage. Grâce à un système de gestion des réclamations axé sur la recherche de solutions, les situations conflictuelles avec les clientes et les clients peuvent également être identifiées et résolues en temps utile.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV sont des ambassadrices et ambassadeurs actifs des vêtements soignés et de qualité; ils abordent leur clientèle dans une optique commerciale et font preuve d'appréciation, de compréhension, d'empathie et de sensibilité.</p>
---	---

Compétences opérationnelles	Critères de performance
C1 Identifier les potentiels de marché et les développements en matière de conception de vêtements et adapter les offres de vêtements en conséquence	<ul style="list-style-type: none"> - Justifier l'importance du marketing en tant que concept de la réflexion et de l'action entrepreneuriales - Identifier et analyser les tendances et les besoins des clients, ainsi que développer et mettre en œuvre des solutions commercialisables et des offres de vêtements - Évaluer le contexte du marché et en déduire l'influence sur son propre atelier ou magasin spécialisé
C2 Développer des concepts de marketing	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de la propre fonction de direction, développer un concept de marketing pour son propre atelier ou magasin spécialisé - Identifier les défis pour la stratégie d'entreprise et l'orientation client et en déduire des solutions - Calculer les prix des produits et des services
C3 Planifier et mettre en œuvre des mesures de marketing pour l'atelier ou le magasin spécialisé dans l'habillement	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir différentes possibilités du mix de communication (promotion des ventes, publicité, relations publiques) - Planifier et mettre en œuvre les apparitions de l'atelier ou du magasin spécialisé dans les salons professionnels, gérer les médias - Planifier et mettre en œuvre des mesures de promotion des ventes et de communication avec la clientèle pour l'atelier ou le magasin spécialisé (expositions, manifestations) - Élaborer et mettre en œuvre des concepts de design pour l'atelier/les expositions
C4 Construire et développer les relations avec les clients	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et mettre en œuvre des mesures d'acquisition de clients et évaluer leur succès - Assurer les ventes et le suivi de la clientèle - Identifier et analyser les souhaits des clients et appliquer les techniques de communication et de négociation - Planifier, mener et évaluer les entretiens d'information, de conseil et de vente - Compiler les critères nécessaires à une enquête interne ou externe auprès des clients et évaluer et analyser leurs réactions - Recevoir les réclamations de manière professionnelle; rechercher, documenter, élaborer, mettre en œuvre et évaluer les solutions orientées vers le client et l'entreprise - Faire de la gestion des réclamations un élément d'une politique commerciale orientée vers le client

D. Gestion des employés

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Les créateurs de vêtements titulaires d'un diplôme fédéral (CV) cultivent une approche appréciative et motivante envers les employés</p> <p>Les CV réfléchissent à leur propre compréhension du leadership et la développent en permanence.</p> <p>Les CV sont responsables de l'administration du personnel et des assurances sociales.</p> <p>Les CV formulent les objectifs, répartissent les commandes et les tâches, et les contrôlent.</p> <p>Ils évaluent continuellement les performances des employés.</p> <p>En fonction des défis que l'entreprise a à relever, les CV prévoient des formations complémentaires en vue d'améliorer les compétences des employés.</p> <p>Les CV constituent et dirigent leurs équipes en fonction des aptitudes et des compétences de chaque employé ainsi que des exigences de l'entreprise, et donnent des instructions.</p> <p>Les CV déterminent des mesures préventives pour éviter les conflits. Ils identifient les causes et la dynamique des conflits et en déduisent des mesures appropriées.</p> <p>Les CV expliquent et font comprendre aux employés les dispositions fondamentales du droit du travail et les règles en matière d'assurance.</p>	<p>Contexte</p> <p>Pour que les employés soient motivés à travailler et puissent être performants dans une entreprise, un style de direction coopératif basé sur des principes éthiques est nécessaire.</p> <p>Les CV appliquent des méthodes et des outils de gestion en fonction de leur position professionnelle et réfléchissent à leur propre façon de diriger.</p> <p>Des principes éthiques sont appliqués dans la gestion des employés et, en particulier dans le cas des employés issus de l'immigration, leurs caractéristiques culturelles sont prises en compte.</p> <p>Les employés reçoivent un feed-back constructif sur leurs performances professionnelles et des entretiens d'évaluation périodiques sont organisés. Les conflits peuvent ainsi être identifiés et résolus à un stade précoce.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV font preuve d'empathie et de sensibilité et motivent leurs employés à offrir des performances exceptionnelles dans l'élaboration de vêtements sur mesure et de collections.</p>
--	--

Compétences opérationnelles	Critères de performance
<p>D1 Assumer les responsabilités de gestion dans l'atelier ou le magasin spécialisé et utiliser des outils de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Utiliser les outils de gestion en fonction de sa position professionnelle – Identifier les problèmes de direction, les analyser et mettre en œuvre les mesures nécessaires – Avoir conscience de sa propre façon de diriger, y réfléchir et en évaluer les conséquences, ainsi que développer davantage son potentiel de leadership – Élaborer des profils et des descriptions de postes – Recruter des employés – Préparer, mener, évaluer et documenter les entretiens d'embauche, d'évaluation, de qualification et d'évaluation de manière ciblée et engager les mesures nécessaires lorsque celles-ci sont justifiées – Décrire, définir et revoir les objectifs, les tâches, les compétences et les responsabilités – Surveiller les performances professionnelles des employés et leur fournir régulièrement un feed-back constructif
<p>D2 Composer et diriger des équipes dans l'atelier ou le magasin spécialisé en vue d'exécuter les commandes</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Constituer les équipes en fonction des compétences de chaque employé et les diriger – Accompagner les équipes, les diriger de manière appréciative et les motiver – Fixer les horaires de travail et les vacances du personnel, veiller à ce qu'ils soient respectés et effectuer des contrôles – Prévenir, identifier à un stade précoce et gérer les situations conflictuelles
<p>D3 Encourager les employés de l'atelier ou du magasin spécialisé par des mesures appropriées</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Instruire les employés, contrôler leur travail et estimer leurs performances en faisant des évaluations – Identifier les besoins en formation des employés – Évaluer les besoins des employés et des apprentis en matière de formation et de formation continue, que ce soit en entreprise ou à l'extérieur; planifier, mettre en œuvre et assurer le suivi de la formation et de la formation continue
<p>D4 Organiser l'administration du personnel dans l'atelier ou le magasin spécialisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Nommer, appliquer et expliquer les dispositions légales de l'entreprise, du CO ou de la CCT sur des sujets tels que la conclusion et la résiliation du contrat de travail, la période d'essai, la protection contre le licenciement, la poursuite du versement du salaire en cas d'incapacité de travail, la grossesse/maternité, les vacances et le temps libre, le 13^e salaire, etc. – Décrire les bases du droit du travail général (conventions collectives de travail, contrats individuels de travail, règlement du personnel) ainsi que les dispositions particulières de la branche – Préparer et expliquer les fiches de paie – Préparer et expliquer les décomptes des assurances sociales – Préparer les départs d'employés et établir les certificats de travail

E. Organisation de processus opérationnels

Description du domaine de compétences opérationnelles	Contexte
<p>Les créateurs de vêtements titulaires d'un diplôme fédéral (CV) planifient, organisent et contrôlent les processus de travail dans l'atelier ou le magasin spécialisé dans l'habillement et mettent en œuvre les objectifs de l'entreprise.</p> <p>Les CV sont capables d'indiquer, d'analyser et de documenter les processus de travail et de les adapter aux conditions régnant dans l'entreprise. En fonction des résultats de l'analyse, ils examinent les processus opérationnels et les adaptent.</p> <p>Les CV sont capables d'analyser et d'organiser la gestion des matières dans l'atelier ou le magasin spécialisé dans l'habillement selon des principes écologiques et économiques.</p> <p>Les CV expliquent et font comprendre aux employés les principes de la promotion de la santé, du respect de l'environnement et des économies d'énergie, ainsi que les bases juridiques correspondantes.</p> <p>Les CV informent de manière claire et compréhensible en tenant compte des besoins des groupes cibles respectifs.</p> <p>Les CV présentent des contenus, argumentent de manière compétente et mènent des réunions et des entretiens de conseil de manière ciblée et adaptée aux destinataires.</p>	<p>Afin de pouvoir effectuer le travail de manière efficace, les processus opérationnels de l'atelier ou du magasin spécialisé sont régulièrement optimisés et développés en tenant compte des aspects économiques et écologiques. L'infrastructure nécessaire à cette fin est évaluée et créée.</p> <p>En fonction des besoins évalués et des commandes en cours, les matières et les fournitures sont achetées et stockées.</p> <p>Des outils de gestion appropriés sont utilisés pour organiser et optimiser les processus de travail. En outre, une approche systématique est appliquée pour planifier et gérer les projets de l'entreprise de manière ciblée.</p> <p>Toutes les activités de l'atelier sont menées conformément aux dispositions légales et aux exigences pertinentes de l'entreprise.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV travaillent de manière orientée vers les objectifs et les solutions. Ils communiquent de manière claire et compréhensible. Même dans des situations inhabituelles ou lorsque le volume de commandes est important, ils font preuve de résilience et de leadership.</p>

Compétences opérationnelles	Critères de performance
E1 Définir et optimiser les processus de travail et l'infrastructure de l'atelier de confection	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser, documenter et adapter les processus de travail aux conditions régnant dans l'entreprise - Établir des critères pour l'acquisition d'équipements et de machines pour l'entreprise - Identifier les besoins de l'entreprise en matière de nouveaux équipements et machines et, avec la participation des employés, déterminer les critères nécessaires et évaluer les offres - Passer commande d'équipements et de machines et assurer le suivi
E2 Définir et développer les normes de qualité pour les produits et services de l'atelier ou du magasin spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer des normes de qualité - Assurer le respect des exigences de l'assurance qualité - Contrôler et assurer la qualité des matières, des vêtements et des services de l'atelier ou du magasin spécialisé
E3 Communiquer et coopérer avec les services internes et externes	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer et mener des réunions avec des services internes et externes en fonction des participants et des objectifs - Collaborer avec des experts et des employés en vue d'atteindre des objectifs et de trouver des solutions
E4 Planifier et gérer des projets d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et diriger des projets dans l'atelier et travailler de manière compétente sur des projets interdisciplinaires (par exemple, événements, décoration de salles, infrastructure, achats) - Décrire le processus de résolution des problèmes et expliquer et appliquer les méthodes de prise de décision
E5 Appliquer les lois et prescriptions relatives à l'activité et mettre en œuvre les mesures nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter et mettre en œuvre les lois, dispositions et réglementations applicables à l'entreprise en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement - Prendre en considération les principes de la protection de l'environnement (efficacité énergétique, efficacité dans l'utilisation des ressources, achats écologiques), les planifier et les mettre en œuvre dans les processus - Expliquer et prendre en compte les principes les plus importants du droit des contrats (contrats d'achat et de location, leasing) et leurs effets sur le travail quotidien

F. Garantir la rentabilité

<p>Description du domaine de compétences opérationnelles</p> <p>Les créateurs de vêtements titulaires d'un diplôme fédéral (CV) calculent les chiffres clés de l'entreprise, les interprètent et en déduisent les mesures nécessaires.</p> <p>Ils préparent les comptes annuels, analysent et interprètent le bilan et le compte de résultat. Ils en déduisent les mesures nécessaires et les mettent en œuvre.</p> <p>Les CV préparent le budget et veillent à sa mise en œuvre et à sa conformité. Ils préparent les investissements et calculent leur rentabilité.</p>	<p>Contexte</p> <p>Les CV connaissent l'importance de la comptabilité dans la gestion d'entreprise et analysent les comptes annuels, y compris le bilan et le compte de résultat. En recourant à la comptabilité d'entreprise, ils peuvent déterminer la base de calcul des prestations commerciales. Les CV identifient l'interaction des aspects économiques dans l'entreprise et prennent les mesures nécessaires en temps utile.</p> <p>Compétences personnelles</p> <p>Les CV se distinguent par une réflexion et une action prévoyantes et interdisciplinaires, ainsi que par une capacité d'analyse développée.</p>
--	--

Compétences opérationnelles	Critères de performance
F1 Calculer, analyser et interpréter les chiffres clés de l'entreprise, prendre les mesures appropriées	<ul style="list-style-type: none"> - Calculer et interpréter les chiffres clés standard de la branche (par exemple, le coût du personnel, le coût des marchandises) pour son propre domaine et en déduire des mesures
F2 Préparer les comptes annuels, analyser et interpréter le bilan et le compte de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'objectif et la structure du plan comptable - Préparer les documents pour la tenue de la comptabilité - Préparer les documents pour les comptes annuels - Surveiller les comptes débiteurs et créditeurs - Déterminer et interpréter les objectifs financiers tels que le chiffre d'affaires, la marge de contribution, la marge brute, le bénéfice et le flux de trésorerie, et en déduire des mesures pour les atteindre
F3 Préparer les budgets et assurer leur suivi, en déduire des mesures le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des budgets pour son propre atelier ou magasin spécialisé - Surveiller le budget, contrôler les coûts et prendre des mesures si nécessaire
F4 Créer et suivre la comptabilité analytique	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la comptabilité analytique comme système d'information et de contrôle de gestion - Contrôler les comptes d'exploitation - Surveiller le décompte des salaires et des cotisations des assurances sociales, contrôler la comptabilité des salaires - Établir des directives de calcul
F5 Planifier, exécuter et suivre les achats coûteux	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer et budgétiser les investissements pour les installations et les équipements - Calculer et justifier la rentabilité des investissements - Surveiller la rentabilité des achats de matières et d'équipement

6.3 Informations sur le travail de diplôme (partie d'examen 1)

6.3.1 Procédure et calendrier

Date	Activités	Responsable
16 semaines avant le début de l'examen	Début du travail de diplôme selon la consigne de la commission d'examen	Candidat
	Élaboration du travail de diplôme écrit et du look-book par la candidate/le candidat selon les spécifications (position 1.1) Réalisation d'une tenue clé (position 1.2)	Candidat
30 jours avant le début de l'examen	Remise du travail de diplôme écrit (position 1.1 sans lookbook) au secrétariat des examens (versions imprimée et électronique)	Candidat
	Évaluation du travail de diplôme écrit Préparation de l'examen oral	Experts
début de l'examen	Examen oral (45 min.) Présentation, 15 min (position 1.3) - du travail de diplôme écrit - du lookbook - de la tenue clé sur la personne modèle Entretien professionnel, 30 min. (position 1.4) portant sur le travail de diplôme	Candidat Experts
	Évaluation - du travail de diplôme écrit - du lookbook - du vêtement (tenue clé) - de la présentation - de l'entretien professionnel	Experts

6.3.2 Spécifications relatives à la documentation écrite du diplôme

Ce chapitre couvre les points les plus importants concernant le contenu et la présentation de la documentation écrite du travail de diplôme.

- L'ordre des différents chapitres et la numérotation de la table des matières doivent être respectés comme indiqué.
- La documentation écrite du travail de diplôme doit comprendre entre 15 et 20 pages et être au format A4 (sans annexe).

Les dessins à intégrer dans le travail de diplôme écrit sont des dessins à la main numérisés ou des infographies.

6.3.2.1 Contenu et structure

Page de couverture

Conception de la page de couverture conformément au thème:

- Titre du travail de diplôme
- Examen professionnel supérieur créatrice de vêtements/créateur de vêtements
- Nom et adresse de la candidate/du candidat (y compris e-mail et n° de téléphone)
- Date et date de soumission
- Eventuellement un graphique ou une image

Avant-propos et portrait de l'auteur

L'avant-propos doit résumer sur une page au maximum le contenu du travail de diplôme et les principales considérations (idées créatives). L'avant-propos doit être court. Il peut également contenir des informations personnelles, comme par exemple des remerciements. Le portrait de l'auteur a pour but d'informer le lecteur sur le parcours de l'auteur et lui permet d'identifier plus rapidement les intentions éventuelles de la candidate/du candidat.

Table des matières

La table des matières présente la structure de la documentation écrite du travail de diplôme et reflète sa structure logique. Il est important de donner des noms significatifs aux chapitres et sous-chapitres et de produire une présentation claire.

La table des matières contient:

- tous les chapitres et sous-chapitres avec les numéros de page correspondants
- les intitulés des documents en annexe

Contenu de la documentation écrite du travail de diplôme

Le travail de diplôme écrit comprend un nombre déterminé de modèles, représentés par des dessins de mode, des illustrations et des croquis en couleur, des dessins techniques, des spécifications techniques, des propositions d'échantillons, des calculs et la planification de la démarche. Les dessins peuvent également être scannés et insérés.

Le travail de diplôme écrit doit donner au lecteur une idée précise du projet. Afin d'éviter que les chapitres et les sections ne s'enchaînent sans être en rapport les uns avec les autres, les réflexions formulées dans les chapitres individuels doivent rendre la structure et contexte visible. Des réflexions et explications dans les différentes sections donnent à l'ouvrage la touche personnelle souhaitée.

Références aux tableaux et illustrations

Les tableaux et les illustrations doivent être commentés dans la partie texte. Ainsi, le travail de diplôme écrit ne doit comporter aucune illustration qui ne soit pas mentionnée au moins une fois dans le texte.

Indications des sources

Toutes les références aux sources indiquées dans le contenu doivent être complètes.

Déclaration de travail autonome

Confirmation par les participants que l'ensemble du travail de diplôme a été rédigé de manière autonome; les contenus tiers doivent être signalés comme tels.

1. Je confirme avoir rédigé ce projet de manière autonome, avoir signalé et dûment cité les idées de tierces personnes et avoir indiqué les sources correspondantes.
2. J'ai conscience que je peux être exclu(e) de l'examen s'il est prouvé que l'attestation faite au ch. 1 au sens du ch.4.32 du règlement des examens pour l'examen professionnel «Créatrice de vêtements/créateur de vêtements titulaire d'un brevet fédéral» est fausse. Dans ce cas l'examen est considéré comme échoué.

Lieu / date / signature numérique du candidat

Si la déclaration de travail autonome est manquante ou n'a pas été signée, le travail de diplôme (épreuve 1 de l'examen) se verra attribuer la note de 1.0.

Annexe

L'annexe doit contenir tous les tableaux, figures et notes supplémentaires qui permettent de comprendre le processus de création. Les références des sources doivent également être indiquées et les différentes annexes numérotées. Les pièces jointes doivent être mentionnées dans les explications.

6.3.2.2 Spécifications relatives à la présentation

Les candidates et candidats choisissent de manière autonome une mise en page attrayante.

La documentation écrite du travail de diplôme comprend, sans compter les annexes, 15 à 20 pages au format A4 (au moins 20'000 caractères, espaces compris).

Annexe: 15 pages maximum

Marges

En haut	2,5 cm
En bas	2,0 cm
A gauche	2,5 cm
A droite	2,5 cm

Police et taille

Police Arial en taille de police 10 pts (ou une autre police de taille similaire).

Présentation du texte

Le texte continu peut être justifié ou aligné à gauche.

Paragraphe: interligne de 13 pts.

Abréviations

Dans le texte ne peuvent figurer que les abréviations autorisées par le dictionnaire Duden ou celles qui sont utilisées dans le langage courant. Les termes spécifiques sont écrits en entier lors de leur première utilisation et leurs abréviations, qui figureront dans la suite du texte, sont ajoutées entre parenthèses

Tableaux et figures

Tous les tableaux et figures sont numérotés en continu et portent un intitulé.

Tab. 3: calcul du projet

Fig. 4: extrait de l'offre

En-tête et pied de page

La spécialisation choisie est mentionnée dans l'en-tête. Le prénom et le nom de la candidate/du candidat ainsi que le numéro de la page sont insérés dans le pied de page.

Numérotation des pages

L'ensemble des pages doit être numéroté (numéro de page en bas à droite)

Exécution

Version papier: format de page DIN A4, reliée, peut également être imprimée

Fichier PDF: tout le travail de diplôme écrit en un seul fichier PDF

6.3.3 Soumission et date limite

La documentation écrite du travail de diplôme doit être soumise dans son intégralité en **deux exemplaires**

La **version papier reliée** est à envoyer au secrétariat des examens par voie postale.

Union suisse des métiers de la mode
Gutenbrünnenweg 23
CH-3125 Toffen

La **version électronique** est à envoyer sous forme de fichier PDF à l'adresse électronique suivante:

E-mail: info@smgv-usmm.ch

Date de remise: selon les spécifications données dans la convocation à l'examen.

Après réception de la documentation écrite du travail de diplôme, les candidates et candidats reçoivent un accusé de réception par e-mail. Les candidats seront informés de la date limite de soumission par le secrétariat des examens. Des informations peuvent être obtenues également auprès du secrétariat des examens.

6.3.4 Lookbook avec des dessins originaux

En complément du travail de diplôme écrit, il convient de créer un lookbook contenant les originaux des visualisations, des dessins de mode, des illustrations en couleur et des croquis. Des photos des modèles peuvent également être ajoutées.

Le lookbook comprend tous les modèles de la collection et peut être conçu librement par le candidat. Les éventuelles figurines doivent avoir une taille d'environ 25 cm.